Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260320-DE2026516-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Absent : 01
Exclus : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc

Séance du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17/03/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie maire sortant.

Etaient présents : Mmes DÉCAMP, LEJEUNE, LEROY, CHENOT, DANGLOT, MEYER, Mrs COUTELET, FLEURY, LECOMTE et SAINT-POL

Absent excusé : M. GOMES DA COSTA Manuel donne pouvoir à Mme LEROY

Secrétaire de séance : Madame DÉCAMP Virgine

Ouverture de séance : 20h00.
Assistait également au Conseil Municipal Mme Sabine HERBELIN, Secrétaire de mairie

Délibération DE2026516 : Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,
le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de DEUX postes d'adjoints au Maire.

Pour copie certifiée conforme
Le 20 mars 2026

Le Maire
LEROY Annie

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 23/03/2026